

SYNDROME DE STOCKHOLM ?

Un bruit court : l'ANSES prévoirait de revoir à la baisse les valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques artificiels !

Devons-nous nous associer à certains discours euphoriques ? Avons-nous le droit de leurrer une population soumise à une pollution électromagnétique perpétuellement croissante, multifréquences et ubiquitaire avec en son sein des personnes **ElectroHyperSensibles (EHS)** qui souffrent le martyre ou des personnes vulnérables (fœtus, enfants, malades) ? Pourrions-nous nous montrer ignorants au point de croire sincèrement qu'une déclaration de bonnes intentions sur le seul abaissement des valeurs limites pourrait avoir le moindre effet sanitaire positif ?

Petit rappel : selon la Charte de Paris (mars 2021), la valeur limite des émissions haute fréquence est passée de 7 à 5V/m. Or, en 2020, 98% des valeurs mesurées à la demande de l'ANFR sont déjà en deçà de 5V/m, ce qui laisse une belle marge aux opérateurs et permet d'annoncer une valeur limite légèrement inférieure sans que rien ne change en réalité. Autrement dit, en se contentant d'abaisser le seuil réglementaire d'exposition pour une gamme de fréquences donnée, dans 98% des cas, l'opérateur téléphonique mobile n'aura strictement rien à modifier sur le terrain. Même pas mal. Le niveau du risque sanitaire ne changera donc pas. En effet, le protocole de mesures officielles et particulièrement la présentation de ses résultats masque totalement la réalité du risque sanitaire : dans la vraie vie, nous ne sommes pas exposés à des moyennes, mais à des valeurs instantanées de champs électromagnétiques, et notamment des pics d'intensité qui portent la toxicité biologique. Pour donner un exemple, une personne téléphonant avec son DECT collé à l'oreille subit un champ électrique instantané de 20V/m crête (valeur maximum des pics) alors qu'une mesure moyennée selon le protocole de la norme ANFR DR15 (à 80 cm de l'oreille exposée) donnerait 0,7V/m. Le protocole réglementaire de l'ANFR fait ainsi disparaître l'information du risque sanitaire : pourtant, son cerveau reçoit bien les 20V/m et non pas le maquillage à 0,7V/m. Ceci constitue donc une escroquerie scientifique, validée par des autorités trahissant des populations qui croient en leur protection et en leur bienveillance, du fait d'une méconnaissance activement entretenue.

Être sérieux et responsables, ce serait, par exemple, exiger la mise en œuvre simultanée des dix dispositions déclinées en annexe (la liste n'étant pas exhaustive). En effet, pour obtenir un effet vertueux sur la Santé Publique dans un environnement multi-pollué, seul un ensemble de dispositions prises de manière coordonnée peut prétendre aboutir.

Ajoutons que dans le même temps, la France négocie un projet de règlement européen proposé par la Commission européenne relatif au déploiement des réseaux Gigabit de communications électroniques, projet qui laisserait le champ encore plus libre aux différents opérateurs.

En nous laissant leurrer par les bonnes, mais très insuffisantes intentions affichées par l'ANSES, sans les relier à ces velléités européennes, ne manifesterions-nous pas un aveuglement comparable aux symptômes du Syndrome de Stockholm ?

Certains se souviennent peut-être de la stupéfaction qui avait saisi l'opinion internationale en 1973 lorsque quatre otages d'un braqueur de banque dans la capitale suédoise prirent faits et causes pour leur ravisseur d'abord face à la police, puis face à la justice, tout en développant une relation amicale avec lui. Adopter le point de vue du ravisseur, s'identifier à son combat donne à tout otage une illusion de contrôle de la situation et l'aide à ne plus se sentir totalement impuissant. Il n'en demeure pas moins qu'en réalité, le ravisseur a tout pouvoir sur sa vie. Le seul « antidote à ce « réflexe » est d'avoir continuellement un esprit critique suffisamment fort pour contrer les manipulations du ravisseur.

Dans notre cas, cette lucidité sera orientée vers les plans d'action à moyen terme des instances et organisations promouvant la 5G, puis la 6G et autre génération suivante. Ne nous trompons pas de combat, luttons pied à pied pour obtenir gain de cause et ne nous laissons pas endormir par les promesses (rarement tenues) de fausses améliorations. A Robin des Toits, tel est notre choix.

ANNEXE

- Que les standards d'exposition soient révisés afin de prendre en compte la permanence de l'exposition, le caractère pulsé des rayonnements artificiels, les valeurs crête des champs électriques et magnétiques, les effets cocktails avec différentes gammes de fréquence de la vie quotidienne et les autres pollutions (chimique, métallique, médicamenteuse, etc.) ainsi que la vulnérabilité des personnes exposées (pensons aux centres hospitaliers, aux maternités, aux établissements scolaires, aux crèches, aux EPHAD à proximité desquelles des antennes sont installées, imposées sans aucune concertation, violant ainsi sans vergogne la loi 2002-285) ;
- Que la norme ANFR-DR 15 fixant le protocole de mesure moyennée dans l'espace et le temps (sur 6 minutes) des champs électromagnétiques soit aussi révisée afin de permettre la prise en compte des valeurs crêtes instantanées mesurées ;
- Pour la même raison, abroger l'utilisation du Débit d'Absorption Spécifique (DAS) qui désinforme les utilisateurs en leur donnant l'illusion d'une protection, alors que ce paramètre trompeur est exclusivement basé sur la mesure des valeurs moyennes, du fait du dogme religieux d'une toxicité fondée sur le seul effet thermique, arbitrairement estimé sur 6 minutes d'exposition ;
- Mettre en place, sur les téléphones portables, un logiciel limitant la puissance émettrice, en cas de réception dégradée à l'insu de l'utilisateur ;
- Que des campagnes de mesure, basées sur des valeurs crêtes, soient réalisées dans et autour des hôpitaux, crèches, écoles, collèges, lycées, maisons de retraite, etc., afin de cartographier la réalité des expositions dans l'espace public et **rendre visible l'invisible**, pour garantir la sobriété de cette pollution ainsi qu'un réel respect de la réglementation ;
- Que les accès à internet sur les objets connectés en mode sédentaire ne soient plus contraints sur un seul mode de connexion : éradiquer l'exclusivité de la Wifi et promouvoir l'installation en filaire par câble Ethernet pour les connexions fixes, en particulier dans les établissements scolaires ;
- Doter les véhicules (autos, trains, avions) d'une antenne-relais sur le toit ou sur le ventre (avion) et permettre une connexion filaire des objets connectés dans l'habitacle vers cette antenne orientée vers l'extérieur ;
- Qu'une information de masse sur les bonnes pratiques d'utilisation de tout appareil émetteur d'ondes électromagnétiques soit mis en œuvre dans la durée, en particulier dans les établissements scolaires. En clair, cesser de faire croire en des paramètres faussement protecteurs, lesquels neutralisent la vigilance des utilisateurs ;
- Que le corps médical soit formé dès l'université, mais aussi en formation continue dans le cadre de la mise à jour des connaissances, au diagnostic de l'EHS ;
- Une fois le corps médical massivement formé aux spécificités de l'EHS, alimenter le réseau sentinelle, via un maillage suffisamment fin, avec les données spécifiques à l'EHS collectées, afin d'évaluer l'évolution du risque sanitaire provoqué par cette pollution, et ainsi s'assurer de la pertinence des critères de la réglementation, pour garantir une santé publique optimale.

On le comprend bien : pour obtenir un effet vertueux sur la Santé Publique dans un environnement multi-pollué, seul un ensemble de dispositions prises de manière coordonnée peut prétendre aboutir.